

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230216_007/078
	Du 16 FEVRIER 2023 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 22 De Votants : 24 Absents ayant donné procuration 3 Absents excusés sans procuration 2 Absents non excusés sans procuration <u>Objet :</u> FINANCES- Rapport d'Orientation Budgétaire 2023	L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; BARAGNON Guillaume ; LEDIEU Bertrand ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth; BROSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : Mme GIMENO Sophie qui avait donné procuration à Mme LAPIERRE Catherine ; Mme LINGERAT Sophie qui avait donné procuration à M. SERVILE Marc ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. CODOU Loïc Etaient absentes excusées sans procuration : Mesdames LAPIERRE Catherine et DENAT Sophie Etaient absents non excusés sans procuration : - .

Madame Odile GIOVANNELLI, Rapporteur,

Présente les éléments de contexte et d'analyse qui préfigurent les orientations en matière financière de la collectivité.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. Ils sont retracés dans la note de synthèse annexée au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 6 Février 2023,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

PREND ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le,

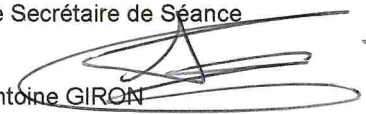
Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de Séance

Antoine GIRON



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr/>